

**DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS
AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE ET DE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES ETUDIANTES (FSDIE)**

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU MARDI 07 MARS 2023,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne (EPE UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias BERNARD ;

Vu la proposition des commissions FSDIE réunies les 26 janvier, 2 et 9 février 2023 ;

PRESENTATION DU PROJET

A la suite des commissions FSDIE de l'Université Clermont Auvergne qui se sont réunies les 26 janvier, 2 et 9 février 2023, il est proposé aux membres du CFVU d'attribuer des subventions à des associations étudiantes au titre du FSDIE projet.

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Blaise PICHON, Vice-président vie universitaire et conditions de travail ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'adopter la répartition du FSDIE projet d'un montant de 110 479,00 € entre 27 projets d'associations étudiantes, sur 33 demandes déposées, telle que décrite dans le tableau ci-dessous :

	Association	Projet	Montant demandé par l'association à l'Université	% demandé par l'association à l'UCA (sans compter les aides en nature)	Montant proposé par la Commission FSDIE pour l'UCA et validé par le CFVU
1	CJEM	Visite pédagogique et culturelle du musée et du village d'Oradour-sur-Glane	1 650,00 €	77,00%	1 650,00
2	AV2PIC	Financement des congrès des internes en pharmacie Hospitalière	2 050,00 €	90,00%	0,00

3	Radio Campus Clermont Ferrand	« Campus à l'oreille » - L'émission radio des étudiants de Clermont-Ferrand - 93,3FM	4 800,00 €	45,00%	1 750,00
4	ADESF	Cérémonie de remise des diplômes d'État de Sage-Femme et soirée de Gala de fin d'études	2 295,00 €	9,79%	2 295,00
5	M2 RI	Voyage	2 700,00 €	22,00%	2 700,00
6	BDE Géologie	Bourse aux minéraux	12 000,00 €	34,00%	12 000,00
7	Comité des Carabins	CAWELL 2023	4 010,00 €	28,00%	4 010,00
8	Santé'âtre	Léocadia	3 000,00 €	30,00%	3 000,00
9	Association Sénégalaise	Soirée culturelle	1 892,00 €	19,00%	292,00
10	Lysias	Concours d'éloquence	2 736,00 €	85,00%	2 736,00
11	Master Sécurité Publique	Colloque	942,00 €	90,40%	942,00 €
12	Master Sécurité Publique	Voyage	3 200,00 €	66,00%	3 200,00
13	Lutte contre la précarité menstruelle	Distribution de protections périodiques	4 652,00 €	42,00%	4 652,00
14	ADNA	Fête de la biodiversité	3 448,00	46,00%	3 426,00
15	BADASS	Voyage - WE au ski	3 100,00	23,20%	3 100,00
16	FEDEA	WEFE IS	13 000,00	87,21%	13 000,00
17	Jeunes Européens d'Auvergne	Voyage - Découverte des institutions EU	4 958,00	83,00%	4 958,00
18	So'Urba	Voyage culturel en Hesse-Rhénanie Palatinat	2 500,00	37,00%	0,00
20	BDE STAPS Clermont	Winter Staps Week	5 200,00	15,00%	5 200,00
21	BDE STAPS Clermont	JNSH	7 250,00	81,00%	7 250,00
22	BDE infirmiers de Clermont	Panier Aubergine	2 185,00	64,00%	2 185,00
23	BICA	Gala BICA 2023	1 122,00	10,00%	1 122,00
24	ManaSTAPS	Création de vêtements et goodies	200,00	12,42%	0,00
25	GEA Aurillac	Anniversaire des 30 ans de l'IUT GEA 15	2 500,00	10,00%	0,00
26	BDE Inspe	Gala des Masters	1 207,00	10,00%	1 207,00
27	AKTEEV	Pouces d'Or	1 041,00	42,00%	1 041,00
28	ADESS	Gala 2023 des étudiants en Sciences Sociales	3 241,00	10,00%	3 241,00

29	LieU'topie	Mois de l'égalité et de l'inclusivité	7 567,00	34,38%	7 567,00
30	AMMF	Journée inaugurale de l'AMMF	855,00	50,00%	855,00
31	ELIKIA Congo	Conférence	4 000,00	36,00%	0,00
32	UNEF	Festival Etudiant contre le racisme et les Discriminations	9 100,00	70,50%	9 100,00
33	MDSE	Distributions hebdomadaires	8000	50,00%	8 000,00

Membres en exercice : 43
Votes : 22
Pour : 22
Contre : 0
Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Mathias BERNARD

CLASSÉ AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : CFVU UCA DELIBERATION
2023-03-07-02

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIÉ LE :